

ANNEXE

LES TARIFS ET TAUX DES TAXES ET REDEVANCES MINIERES

1) Des tarifs des droits fixes

Les tarifs des droits fixes sont fixés ainsi qu'il suit :

Nature de la recette	Activité	Tarifs
Carte d'artisan minier	Octroi	10 000 F CFA
	Renouvellement	15 000 F CFA
Autorisation d'exploitation artisanale	Octroi	50 000 FCFA
	Renouvellement	100 000 FCFA
	Transfert	250 000 FCFA
Carte de collecteur	Octroi	25 000 FCFA
	Renouvellement	50 000 FCFA
	Transfert	75 000 FCFA
Carte individuelle de prospecteur	Octroi	5 000 F CFA
	Renouvellement	10 000 F CFA
Autorisation d'ouverture d'un bureau de commercialisation	Octroi	1 000 000 FCFA
	Renouvellement	1 500 000 FCFA
Permis de reconnaissance	Attribution	5 000 000 F CFA
	Renouvellement	10 000 000 F CFA
Permis de recherche	Attribution	3 000 F CFA/km²
	Renouvellement	4 000 F CFA/km²
	Transfert	10 000 000 F CFA
Permis d'exploitation	Attribution	6 000 000 F CFA
	Renouvellement	15 000 000 F CFA
	Transfert	30 000 000 F CFA
Permis d'exploitation de petite mine	Attribution	3 000 000 F CFA
	Renouvellement	6 000 000 F CFA
	Transfert	15 000 000 F CFA
Autorisation d'exportation et de transit	Attribution	50 000 F CFA
Autorisation d'exploitation de carrière	Attribution	1 500 000 F CFA
Permis d'exploitation de carrière	Attribution	2 000 000 F CFA
	Renouvellement	2 500 000 F CFA
	Transfert	3 000 000 F CFA

Permis de reconnaissance des gîtes géothermiques, des eaux de source, des eaux minérales et thermo minérales	Octroi	300 000 F CFA
	Renouvellement	500 000 FCFA
Permis de recherche des gîtes géothermiques, des eaux de source, des eaux minérales et thermo minérales	Octroi	1 000 000 F CFA
	Renouvellement	1 500 000 FCFA
	Transfert	2 000 000 FCFA
Permis d'exploitation des gîtes géothermiques, des eaux de source, des eaux minérales et thermo minérales	Octroi	3 000 000 F CFA
	Renouvellement	6 000 000 F CFA
	Transfert	15 000 000 FCFA

2) Des tarifs de la redevance superficiaire annuelle

Les tarifs de la redevance superficiaire annuelle sont fixés ainsi qu'il suit :

Nature de la recette	Période	Tarifs
Permis et autorisation d'exploitation de carrières		25 FCFA/m²/an
Permis d'exploitation industrielle		200 000 FCFA/ km²/an
Permis de recherche des gîtes géothermiques, des eaux de source, des eaux minérales et thermo minérales		500 FCFA/m²/an (soit 500 000 FCFA/km²)
Permis d'exploitation des gîtes géothermiques, des eaux de source, des eaux minérales et thermo minérales		1 5 FCFA/m²/an
Permis de recherche	1 ^{ère} année de validité	1 000 FCFA / km² / an
	2 ^{ème} année de validité	2 000 FCFA / km² / an
	3 ^{ème} année de validité	4 000 FCFA / km² / an
	4 ^{ème} année de validité	5 000 FCFA / km² / an
	5 ^{ème} année de validité	6 000 FCFA / km² / an
	6 ^{ème} année de validité	7 000 FCFA / km² / an
	7 ^{ème} année de validité	7 000 FCFA / km² / an
Permis d'exploitation de petite mine		25 FCFA / km² / an
Autorisation d'exploitation artisanale		50 FCFA/m²/an
Minimum de perception du permis d'exploitation industrielle		4 000 000 FCFA
Minimum de perception du permis d'exploitation de petite mine		2 000 000 FCFA

3) Des tarifs des redevances proportionnelles

Les tarifs des redevances proportionnelles sont fixés ainsi qu'il suit :

Nature de la recette	Minerais	Tarifs
Taxe à l'extraction des produits de carrières	Matériaux meubles (sable, pouzzolanes, argile, latérites...)	200 FCFA / m ³
	Matériaux durs (pierres...)	350 FCFA / m ³
	Pierres précieuses (diamant, saphir)	20 %
	Matériaux précieux (or, platine)	15 %
Taxe ad valorem des substances minières	Métaux de base et autres substances minérales	10 %
	Gîtes géothermiques, eaux de sources, eaux minérales et thermo minérales	800 FCFA/m ³